



Avis décès au portugal et transcription

Par **seemeto40**, le **26/11/2018 à 10:05**

bONJOUR,rnrnMa belle mère est décédée au portugal durant ses vacances elle a les deux nationalités franco°portugaise. Pours ses enfants ils ont bien eu acte de décès en portugais mais pour la france il faut bien demander une traduction (ou transcription) à l'ambassade ou par courrier si j'ai bien compris l'infos? Ils ont une notaire la-bas pour succession pas de soucis sauf la carte (d'identité portugaise) qu'il faut avoir à jour pour toute succession, attention elle est valable 5 ans! (çà c'est juste pour infos). pouvez vous me dire si j'ai bien compris ou pas du tout ils peuvent venir avec leur avis décès en portugais directement en france....?rnrnMerci. Cordialement.